



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 08/12/2023

Reçu en préfecture le 08/12/2023

Publié le 15/01/2024

ID : 081-200034049-20231207-DPDB2023_080-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN**

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

**DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-80
DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2023**

Participants : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, M. Henri VIAULES, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Excusé : M. Jean-Paul CHAMAYOU.

Objet de la décision : Centre d'Enfouissement Technique d'Al Gouty à Réalmont – Contrôle des eaux superficielles et des lixiviats

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire du 28 août 2023 modifiant les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2000 modifié et les prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 27 janvier 2021 relatif au suivi post-exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux à Réalmont assuré par la Communauté de Communes Centre Tarn,

Vu le programme de suivi post-exploitation pour la période 2023-2027 et les prescriptions techniques relatives au contrôle des eaux superficielles et des lixiviats,

Considérant qu'il y a lieu de se conformer auxdites prescriptions techniques,

Il est proposé de confier à la Société SOLER IDE une mission de contrôle des eaux superficielles et des lixiviats du Centre d'Enfouissement Technique (CET) d'Al Gouty durant la période 2023-2027, mission qu'elle a réalisé durant la période 2019 -2022.

Ainsi, le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- confie à la Société SOLER IDE Agence Occitanie domiciliée 4, Rue Jules Védrières à Toulouse (31400) la mission de contrôle des eaux superficielles et des lixiviats du CET d'Al Gouty pour la période 2023-2027 moyennant le prix de 23 000,00 € HT (27 600,00 € TTC – Offre de prestation de service n° 2023.11145_A3_SAGOF-OFV2 du 24/11/2023),
- acte le principe d'une facturation échelonnée de la mission sur les cinq années, à savoir :
2023 : 4 980 € HT / 2024 : 4 030 € HT / 2025 : 4 030 € HT / 2026 : 4 030 € HT / 2027 : 5 930 € HT
- indique qu'au vu de la durée de la mission, ce prix sera révisé annuellement par l'application d'un coefficient de révision tenant compte de l'évolution de l'indice ING ingénierie.
- autorise Monsieur le Président à signer la lettre de commande et toute autre pièce utile à l'exécution de la présente décision.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**